

TRANSMIS LE 16/10/2025
REÇU LE 16/10/2025
AFFICHÉ LE 17/10/2025
NOTIFIÉ LE 17/10/2025
PUBLIÉ LE 17/10/2025
EXÉCUTOIRE LE 17/10/2025



Direction des Services techniques
CLS

DÉCISION N°25283

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF « ARCC – ECOLE »

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des aménagements de voirie à proximité de l'école maternelle Fontaine Bertin,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités territoriales par le Conseil départemental du Val-d'Oise pour les travaux d'aménagement de voirie à proximité des écoles,

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la ville de Franconville-la-Garenne auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise pour le remplacement du plateau surélevé aux abords de l'école maternelle Fontaine Bertin,

DÉCIDE

Article 1 – de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-d'Oise au taux le plus élevé dans le cadre du dispositif « ARCC-ECOLE » pour les travaux de voirie à proximité de l'école maternelle Fontaine Bertin.

Article 2 – de signer tout document relatif à cette subvention.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 2 octobre 2025.



Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-De-France

Le 17 octobre 2025
Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Mme Jeanne Charrier-Cuignat

Acte à classer**DEC25-283**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-16T12-10-07.00 (MI264598151)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20251002-DEC25-283-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU VAL-D'OISE AU TITRE DU DISPOSITIF "ARCC-ÉCOLE"

Date de décision : 02/10/2025



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEC 25-283 TECH.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/10/25 à 12:10

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 16/10/25 à 12:10

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 16/10/25 à 12:16